

S. A. IMMOBILIÈRE DES PATINOIRES
DU LITTORAL

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES

le mercredi 14 janvier 2004, à 18 heures, à la salle du Conseil général,
rue Ernest-Roulet 2, à Peseux

Ordre du jour:

1. Liste des présences (art. 23 des statuts) / quorum (art. 21 des statuts) / désignation des scrutateurs (art. 23 des statuts).
2. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 5 décembre 2002. Proposition du conseil d'administration: acceptation.
3. Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2002/2003.
4. Rapport de l'organe de révision.
5. Discussion.
6. Votation sur la conclusion de ces rapports.
- 6.1. Approbation du rapport annuel de l'exercice 2002/2003

Proposition du conseil d'administration: le rapport annuel 2002/2003 est approuvé.
- 6.2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2002/2003

Proposition du conseil d'administration: les comptes annuels présentant un bénéfice de 6137 francs sont approuvés.

Proposition du conseil d'administration concernant les réserves:

– attribution au Fonds de renouvellement	50 000 francs
– attribution au Fonds entretien	140 000 francs
– dissolution du Fonds de construction (attribuée au Fonds d'amortissement)	190 000 francs

Proposition du conseil d'administration le report de la perte de l'exercice:

Bénéfice reporté	280 francs
– bénéfice résultant du bilan au 30 juin 2003	6137 francs
– attribution à la réserve générale	-500 francs
Report à nouveau	5917 francs
- 6.3. Décharge aux membres du conseil d'administration.

Proposition: les membres du conseil d'administration reçoivent décharge pour l'exercice 2002/2003
7. Nomination de l'organe de révision
- Proposition du Conseil d'administration: la fiduciaire KPMG Fides Peat, succursale de Neuchâtel
8. Divers.

Le conseil d'administration

Les actionnaires peuvent prendre connaissance, au siège de la société, faubourg de l'Hôpital 2, à Neuchâtel, du compte de pertes et profits, du bilan, du rapport de gestion, ainsi que du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 décembre 2002.

Le contrôle des cartes d'admission à l'assemblée se fera à partir de 17 h 30 pour se terminer à 17 h 45.